

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES-LA LOYERE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 07 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Fragnes-La Loyère s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alain GAUDRAY, Maire, sur convocation adressée le 02/03/2017, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : COULON Virginie, DURY Michel, GRISARD Lise, HADORN Camille, HOHWEILLER Fabrice, LEGRAND Emilie, MENOTTI Claude, MOREL Annick, MUTHELET Laurent, PETIT Alain, PION Bernard, REVOL Hélène, SANCHEZ Grégory, SANTIAGO Patrick, VELOSO Alexiane, WAETERLOOT Sébastien.

Absents excusés : PARIS Fabienne pouvoir dûment établi à HOHWEILLER Fabrice
ROESLER Patricia pouvoir dûment établi à HADORN Camille

Secrétaire de séance : HOHWEILLER Fabrice.

Le Maire ouvre la séance et propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Substitution de l'acquéreur M. CAPUANO pour la vente de la parcelle de terrain cadastrée AD 186 rue de la Thalie en faveur de Mme TAIR et ses enfants.

➤ Le Conseil, à l'unanimité, accepte le rajout du point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. VENTE DU TERRAIN COMMUNAL AD 186 – SUBSTITUTION D'ACQUEREUR

Le maire donne lecture du courrier reçu en mairie de Maître VINCENT par lequel M. CAPUANO entend être substitué pour l'acquisition du terrain par Mme TAIR Sophie et ses enfants TAIR Enzo et Elio. M. CAPUANO n'étant de ce fait plus partie à l'acte.

Le maire sollicite l'accord du Conseil autorisant la substitution des acquéreurs, et la signature de l'acte de vente.

➤ Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise la substitution d'acquéreurs en au profit de Mme TAIR Sophie et ses enfants, selon des conditions de vente définies dans la délibération du 15/12/2016.
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant.

2. FISCALITE DIRECTE 2017

RAPPORTEUR A. GAUDRAY

A. Gaudray rapporte que la création de la commune nouvelle oblige :

- d'homogénéiser les abattements appliqués pour le calcul de la Taxe d'Habitation.
- de procéder à l'harmonisation des taux eu égard au différentiel existant entre les deux communes historiques, dans la limite de douze ans. Les différences qui affectent les taux d'imposition appliqués pour chaque commune sont ainsi réduites chaque année par parts égales.

a) Durée de la procédure d'Intégration fiscale progressive (IFP)

Considérant l'article 1638 du CGI qui permet à la commune nouvelle de mettre en place une procédure d'Intégration Fiscale Progressive (IFP) des taux d'imposition sur une durée maximale de 12 ans, le Maire propose un lissage sur cette durée.

➤ Durée d'Intégration Fiscale Progressive sur 12 ans, adoptée à l'unanimité.

b) Homogénéisation des abattements facultatifs de la Taxe d'Habitation

Le Maire rappelle que les communes historiques ne bénéficiaient pas des mêmes abattements.

Seule la commune de Fragnes bénéficiait d'un abattement facultatif de 10 %.

Considérant l'article 1411 du CGI, le Maire propose le choix de la Commission Finances, d'homogénéiser les abattements de la Taxe d'Habitation et d'adopter le régime d'abattement de droit commun.

- Régime d'abattement de droit commun appliqué pour la Taxe d'Habitation, adopté à l'unanimité.

c) Détermination du taux de référence.

Sur proposition de la Commission Finances, et argumentée par le strict maintien du pouvoir d'achat eu égard à l'inflation et à l'indice du coût de consommation des communes, le Maire soumet une augmentation du taux de référence de 1 %.

- Augmentation de 1% du taux de référence adopté à l'unanimité.

3. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

RAPPORTEUR B. PION

B. Pion présente le projet d'aménagement de la place de l'église, du cheminement reliant la place au parc des Lauriers et de la jonction avec la rue du Bourg.

Il informe l'assemblée que le service d'appui aux communes du Grand Chalon assiste la commune sur ce projet de valorisation des espaces et de réorganisation de la circulation et du stationnement.

L'estimation de l'enveloppe financière consacrée à cette réalisation est de 60 000 € H.T.

L'exécution des travaux devrait débuter à partir de septembre 2017.

Des questions sont soulevées sur le nombre de places de stationnement créées. Le cahier des charges de l'appel d'offre prévoira entre 7 et 10 places.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

RAPPORTEUR C. MENOTTI

Dans le cadre des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (Mairie, Porte Verte), de rénovation thermique (Ecole, salle Bicentenaire), d'aménagement de voirie (place de l'église, aire de jeux) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financement du projet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR 2017 pour le financement des travaux d'accessibilité de de la Porte Verte, de rénovation thermique à l'Ecole élémentaire et à la Salle du Bicentenaire, d'aménagement de la Place de l'église, et de la création d'un aire de jeux.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAPC 2017

RAPPORTEUR C. MENOTTI

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie (place de l'église, aire de jeux), de la création d'un institut de soins esthétiques, de travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (Mairie, Porte Verte), Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financement du projet au titre Du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux 2017 (FAPC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide de l'état au titre du FAPC 2017 pour le financement des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise, de la création d'un institut de soins esthétiques et d'accessibilité de la Porte Verte.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Tableau de permanences des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai
- Semaine de sensibilisation à la santé mentale du 18 au 25 mars, débutant à Fragnes- La Loyère
- réhabilitation des anciennes lagunes de Condemène : le dossier est réactivé car a priori disparu malgré un accord de principe de subventions FEDER par La LOYERE en 2016
- Problème de rangement des tables relais assistantes maternelles
- présentation de logements privés à vendre, visités par des élus afin d'étudier l'achat éventuel par la commune pour du locatif
- Commission finances lundi 27 mars à 20 h 30
- Ralentisseurs à l'étude, inspiré par ce qui a été fait à Chagny
- Tarifs cantine à l'étude avec l'aide de communes voisines

Séance levée à 22h30

Prochain conseil le 4 avril 2017